

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: vendredi 6 février 2004 08:53
À: 'Jean-François Joyal'
Objet: RE : Augmentation d'électricité prévue en avril

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 21 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Jean-François Joyal [mailto:jfjoyal@cpcl.biz]
Envoyé : mercredi 21 janvier 2004 11:19
À : Secrétariat (usager)
Cc : commentairesPM@mce.gouv.qc.ca
Objet : Augmentation d'électricité prévue en avril

Je ne vous salue pas!

Si je prends le temps de vous écrire c'est simplement pour vous manifester mon « **écoeurantite aigue** » concernant la dernière augmentation d'électricité et celle à laquelle vous allez sûrement donner votre approbation. Je tiens à vous mentionner que toutes les raisons que vous évoquerez pour y avoir donner suite ne me convaincront pas du bien fondé de cette décision que je considérerai comme un crime

06/02/2004

envers les Québécois qui se sont payés un réseau Hydro-électrique justement pour bénéficier de tarifs abordables.

En résumé je considère ces augmentations aussi inutiles que vous tous qui prétendez faire cela dans l'intérêt des Québécois.

Un citoyen qui se souviendra le temps venu